Envoyé en préfecture le 01/09/2025
Reçu en préfecture le 01/09/2025
Publié le
ID : 059-215906298-20250827-2025_031-DE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON DE SIN-LE-NOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33
2025-031

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2025

Date de la convocation : 21 Août 2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Vingt-Sept Août à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire

Date d'affichage de la convocation : 21 Août 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Quorum : 7
Présents : 9
Pouvoirs : 1
Votants : 10

Secrétaire de Séance :
Yves MAITTE

Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
Madame DUQUESNE Laurence	X		
Monsieur SOQUET Éric	X		
Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
Madame TRIOLO Accursia	X		
Monsieur MAITTE Yves	X		
Monsieur HARDY Frédéric	X		
Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	DUQUESNE Laurence
Madame CARPEZA Elodie	X		
Madame HALLANT Dany		X	
Monsieur BONNET Guy	X		
Monsieur FOUCAUT Alain		X	

Objet de la délibération :
Convention SIAVED Traitement des déchets municipaux

Sens du Vote : Adoption

Votes Pour : 10 Votes Contre : 0 Abstention : 0

Le 10 Avril 2025, le bureau syndical du SIAVED s'est saisi de la question des déchets collectés par les communes qui sont amenés dans les trois centres de valorisation énergétique (CVE), situés à Douchy-les-Mines, Maubeuge et Saint-Saulve.

En effet, selon les territoires, les communes n'étaient pas soumises aux mêmes obligations tarifaires.
Aussi, par souci d'équité entre l'ensemble des communes et par nécessité d'harmoniser les politiques tarifaires du SIAVED, le bureau Syndical a considéré qu'il était indispensable de déterminer un tarif unique applicable à l'ensemble des 258 communes pour le compte desquelles le Syndicat assure le service public de gestion des déchets.

Conformément à cette décision du Bureau, le SIAVED appliquera donc, à compter du 1er juillet 2025, une tarification de 115 € à la tonne, comprenant la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fixée à 15 € la tonne en 2025, pour les volumes apportés par les collectivités territoriales aux CVE de Douchy-Les-Mines, Maubeuge et Saint-Saulve.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de convention ayant pour objectif la Valorisation Energétique de déchets ménagers et assimilés pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- Accepte le projet de convention d'apport de déchets entre le SIAVED et la commune de VRED
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la convention.

Envoyé en préfecture le 01/09/2025
Reçu en préfecture le 01/09/2025
Publié le
ID : 059-215906298-20250827-2025_031-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Yves MATTTE

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

MAIRIE DE VRED (NORD)

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 01 SEP. 2025 et de la publication le 01 SEP. 2025

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

MAIRIE DE VRED (NORD)